



Référence: HPCDCH
Détergent Chloré Blanchissant Alimentaire , Algicide effet choc

TP02 Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique.
TP04 Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments.

-Description et domaine d'application :

Le DETERGENT CHLORE BLANCHISSANT est un détergent chloré peu moussant très actif spécialement conçu pour la remise en état, l'entretien et la désinfection des sols.

L'agent de blanchiment décolore les pigments, les traces de vin et autres traces à base de tanins (café, jus de fruits, ...). Il n'attaque pas les joints.

Le DETERGENT CHLORE BLANCHISSANT est utilisable sur tous types de sols lavables non protégés résistant à l'eau et au chlore, en particulier les faïences.

Ne pas utiliser le sur le bois, les textiles, le liège non protégé, le linoléum, l'aluminium...

-Nature chimique et caractéristiques physico chimiques :

Conforme Normes EN1276, EN13697, EN1650, EN13704, EN14476

Liquide Incolore
pH:13
Densité 1.03
Odeur javel

	Conditions De propreté	Conditions De saleté	Temps de Contact
Bactéricide	0.39%	2.04%	5 min
Fongicide	0.97%	2.04%	15 min
Levuricide	0.97%	2.04%	15 min
Virucide		1.94%	15 min

-Mode d'emploi :

Le DETERGENT CHLORE BLANCHISSANT peut être utilisé manuellement, en auto-laveuse ou mono-brosse pour le nettoyage des sols carrelés.

Diluer le DETERGENT CHLORE BLANCHISSANT à raison de 2 à 5% dans de l'eau froide.

Ne JAMAIS mélanger le DETERGENT CHLORE BLANCHISSANT avec des produits acides.

Appliquer le produit sur la surface à nettoyer et brosser si nécessaire.

Rincer abondamment à l'eau claire pour une désinfection pour les surfaces entrant avec les denrées alimentaires, ne nécessite pas de rinçage pour les autres surfaces.

-Conditionnement :

Bidon de 5L - Carton de 4.

Biodégradabilité ultime des agents de surface selon le règlement (CE) n° 648/2004 et ses modifications. Formule déposée au centre antipoison N° ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59.
Conforme à la législation relative au nettoyage des matériaux destinés à entrer au contact des denrées alimentaires (Décret ministériel n° 73-138 du 12 février 1973 et à l'arrêté du 08/09/1999).

SYNAPSE, déclaration n°304649.1

UFI : 2MPO-XONU-300R-U0T0

En application de l'article L. 522-2 du code de l'environnement HP CHIMIE a déposé une déclaration pour le produit biocide mis sur le marché en France auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail Direction des autorisations de mise sur le marché (ANSES).

La demande n° **DI-18-01196** a été acceptée par l'Anses. Elle est enregistrée sous le **numéro d'inventaire : 52907.**

